# DRAC DU CENTRE CHINON, RÉVISION ET EXTENSION DU SECTEUR SAUVEGARDE

# Commission Nationale des secteurs sauvegardés Le 26 mai 2011





une fenêtre sur la ville 130, rue de Turenne 75003 Paris - T + 33 (0)1 44 59 31 49 - M + 33 (0)6 70 04 79 10 - agence@unefenetresurlaville.fr - www.unefenetresurlaville.fr

# Révision et extension du secteur sauvegardé 1. La ville, sa constitution 2. LE PREMIER PSMV 3. LES REALISATIONS 4. La necessite de réviser le PSMV E 5. LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS **6.** Les immeubles 7. LE DOCUMENT GRAPHIQUE 8. LE RÈGLEMENT

P.	3
P.	17
P.	25
Р.	29
P.	32
P.	52
P.	57
Р.	59



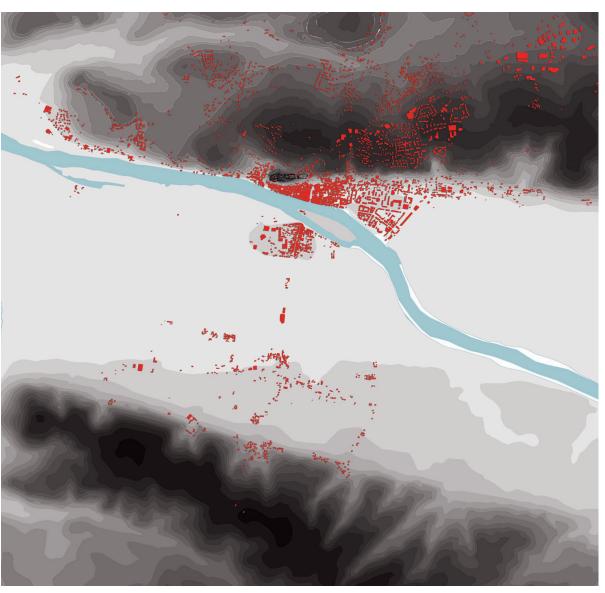
# 1. La ville, sa constitution

# **Une situation propice**

L'ancienne ville de Chinon est située au pied et à flanc du coteau calcaire exposé sud :

- L'éperon rocheux est le site d'implantation du château féodal en vis à vis de l'île de Tours.
- Le faubourg St-Jacques, première extension de la ville d'origine, s'est développé dans la plaine inondable tel une île.





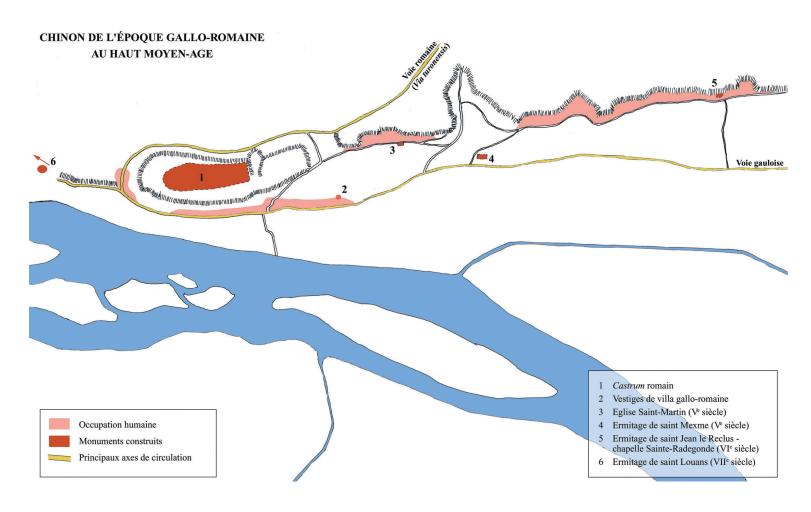
Carte «sensible» de l'installation du bâti sur la topographie chinonaise

# Les grandes étapes de la morphogénèse

## Jusqu'au VIIe siècle

La structure urbaine de Chinon se développe selon l'ancien chemin gallo-romain parrallèle à la Vienne.

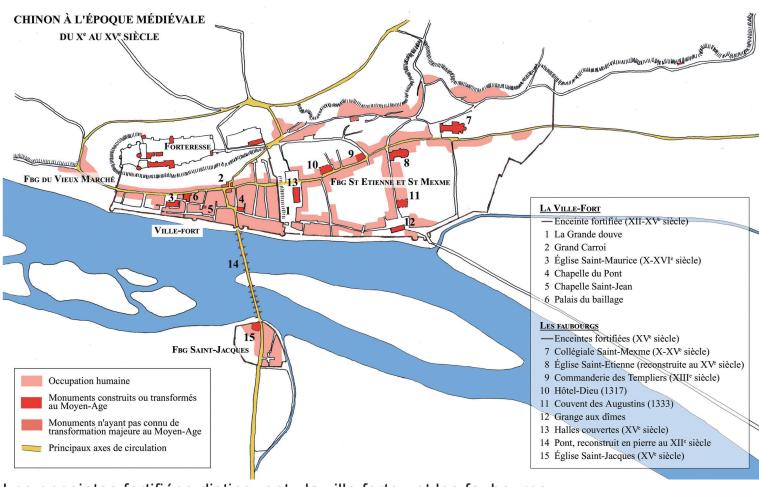
Le castrum romain est implanté sur l'éperon rocheux





#### Du IXe au XVe siècle

La forteresse féodale se retranche en lieu et place du castrum. Les abbayes et ensembles religieux s'implantent en contre bas.

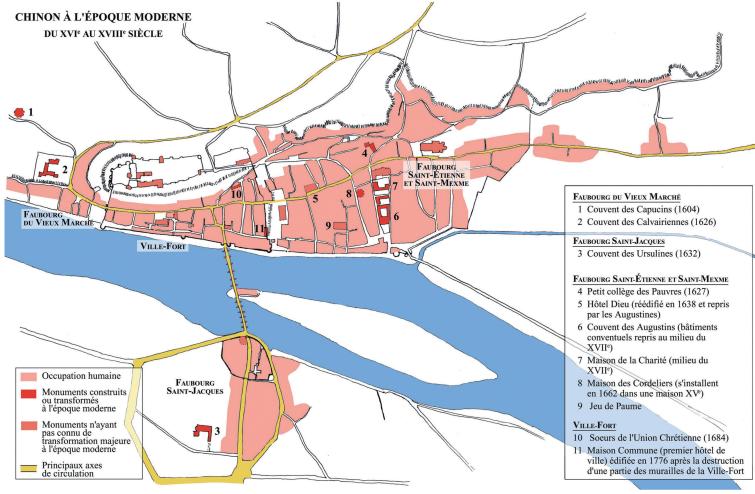




Les enceintes fortifiées distinguent «la ville forte» et les faubourgs

#### Du XVIe au XVIIIe siècle

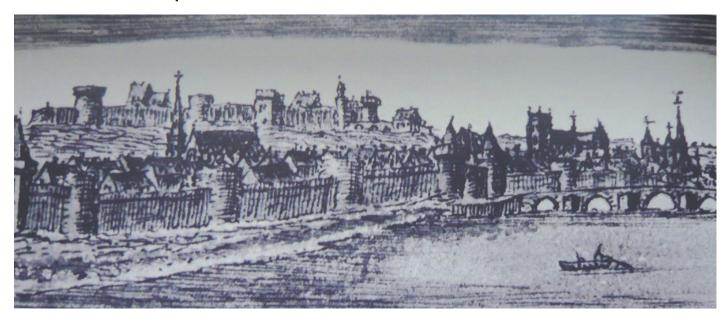
La ville se densifie sur elle même. Le faubourg St-Jacques est endigué. Le château féodal est abandonné.







## Vue vers 1603 par Alexandre Millard



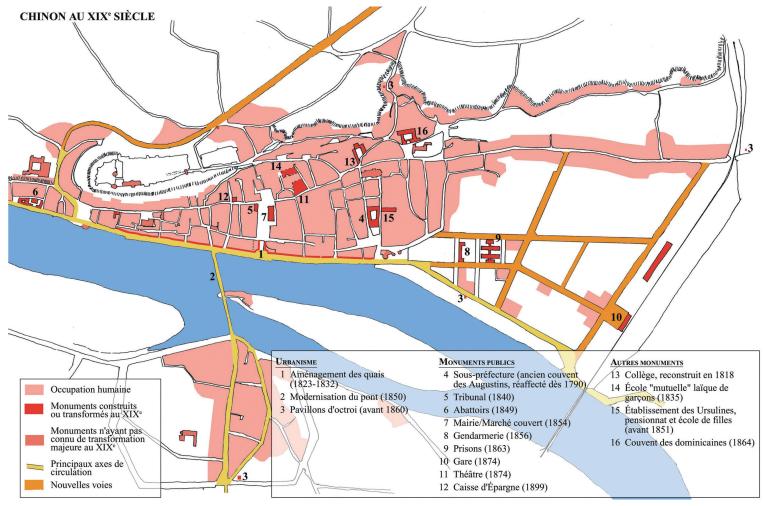
Vue supposée de Chinon au XVIIIe siècle





#### Au XIXe siècle

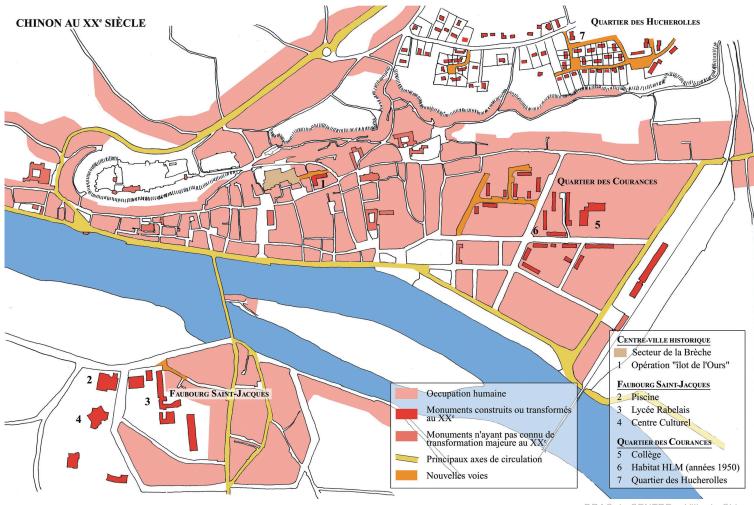
Les dernières fortifications sont démolies. La ville s'ouvre sur le fleuve. Les édifices publics sont construits (Mairie, gendarmerie, tribunal, théâtre, prison). Le chemin de fer dessert la ville.





#### Au XXe siècle

La ville s'étend bien au delà de ses anciennes emprises urbanisées. En 1921 l'éboulement du côteau Saint-Martin crée «la Brèche» dans le tissu médiéval. De grands équipements s'implantent rive gauche : lycée, piscine, espace culturel.

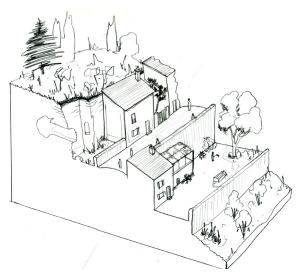


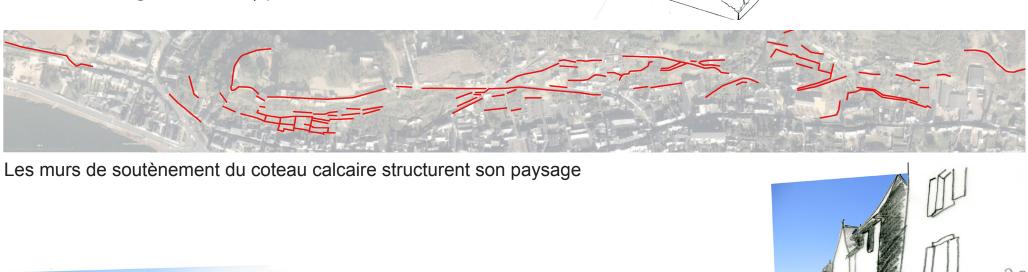


## Les entités urbaines

#### Le Coteau

Implantations troglodytes Structure en terrasses Bâti en adossement Présence végétale de type méditérranéenne











Chênes verts, arbre persistant des sols calacaires

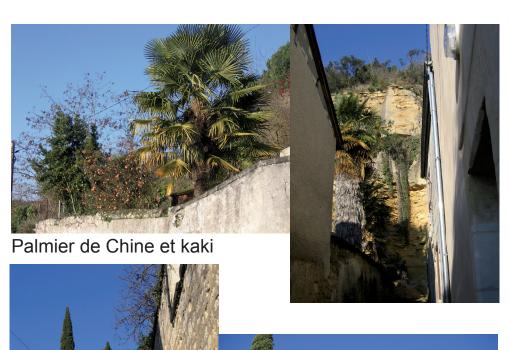


Yuccas



Figuier de barbarie

une fenêtre



Cyprès de Florence



Olivier



Pin parasol et Cyprès



Myrthe

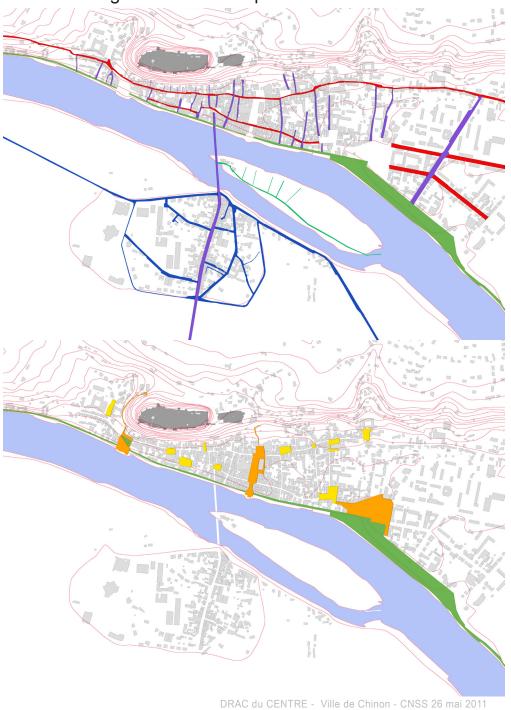
#### Un bâti à l'alignement sur des parcelles massées et en lanières

#### La ville entre coteau et Vienne

Une structure urbaine organisée parallèlement à la Vienne, articulée par de nombreuses placettes hiérarchisées.



Une présence végétale : arbustive sur les places et en pied de mur rhizome et rosier



#### Les rives de la Vienne

La Vienne offre le spectacle de la confrontation du milieu naturel et des implantations humaines.

Trois types de nature se côtoient :

- La nature maîtrisée (le quai)
- La nature cultivée (l'île de Tours)
- La nature préservée (le bras sud)

La promenade des Docteurs Mattrais tire sa richesse du mail, double alignement remarquable.







## **Le faubourg Saint-Jacques**

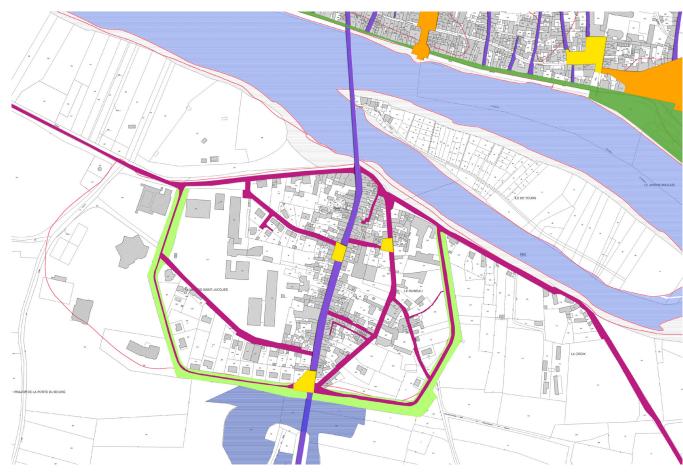






Une structure urbaine originale:

- Endiguée
- Un développement linéaire
- Un bâti avec des vestiges d'implantation médiévale en bord de Vienne et une forte présence d'architecture XIXe



# La prise en compte de la valeur patrimoniale de Chinon

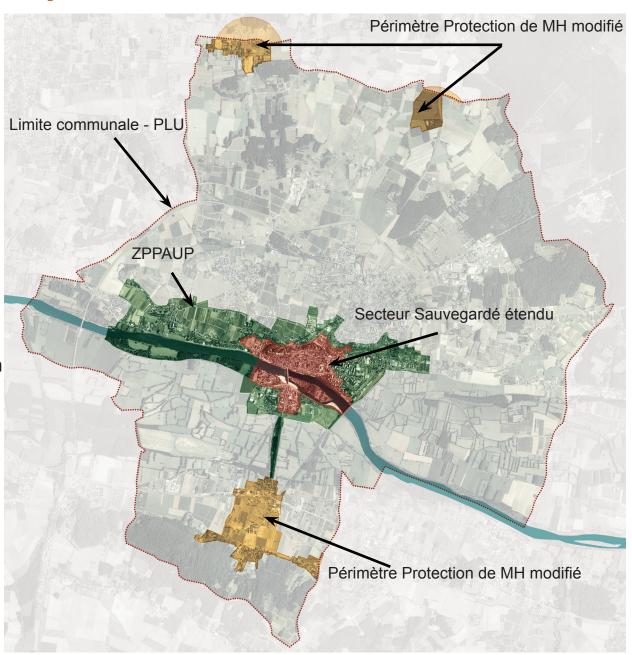


Plan de Trudaine, 1756 - Source Ville de Chinon



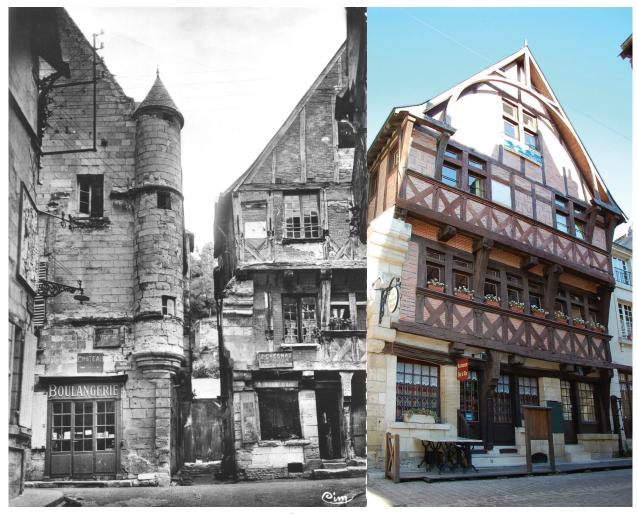
1925, par Magaret Aulton





# 2. Le premier PSMV

# Le contexte historique du PSMV de Chinon



Hôtel particulier, 38 rue Voltaire - Origine anté XVe siècle

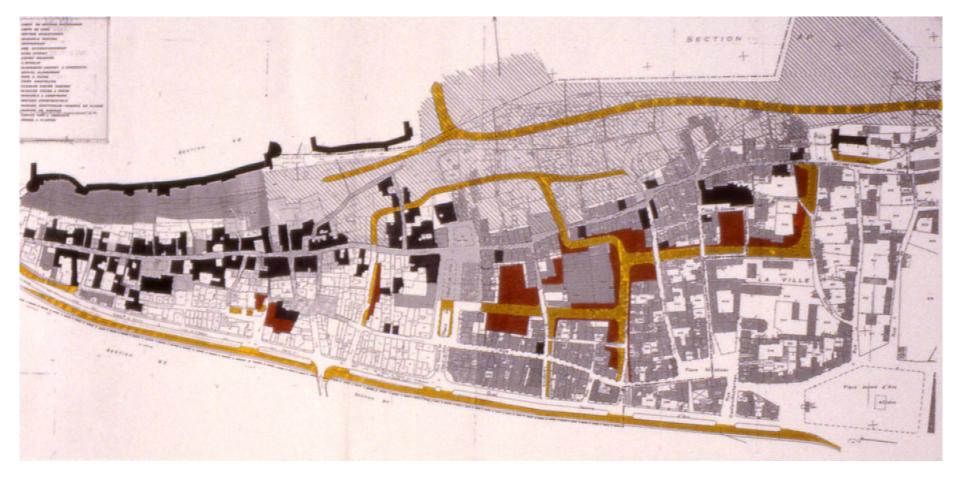


A la fin des années 1950, le centre historique de Chinon est dans un état très dégradé, de nombreuses habitations sont insalubres d'autres abandonnées.

La loi Malraux sur les secteurs sauvegardé, promulguée en 1962, apparaît comme particulièrement adapté au cas de Chinon. Dès 1963, le Conseil Municipal demande à en bénéficier. La commission nationale des secteurs sauvegardé rend un avis favorable en 1964, et le périmètre du secteur sauvegardéde chinon, protégeant 22,58 hectares du centre historique, est adopté en 1968.

Les travaux autour du grand Carroi, coeur historique de la ville, commencent dès juillet 1969

## Projet PSMV 1971, Bernard VITRY

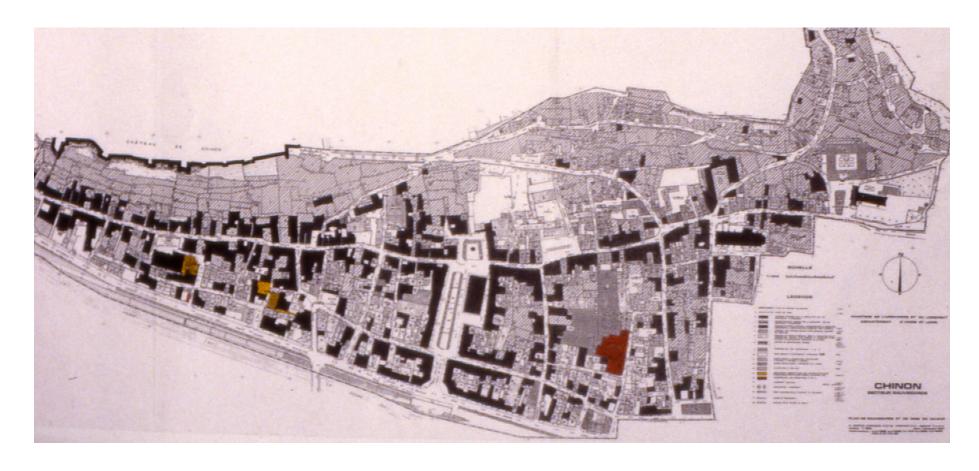


L'étude du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est confiée à <u>Bernard Vitry</u>, qui propose en 1971 un premier PSMV prévoyant l'aération du centre-ville ancien par le percement de plusieurs voies favorisant la circulation automobile.





## Projet PSMV 1981, Pierre STETTEN



A partir de 1977, l'étude en vue de l'élaboration d'un PSMV plus respectueux du tissu urbain ancien est menée par <u>Pierre Stetten</u>; le résultat de ce travail est approuvé sur le fond en 1981, mais de nombreuses décisions modificatives de détail en retardent l'adoption...



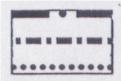
## PSMV 2002, Alexandre MELISSINOS



Alexandre Melissinos reprend le projet de Stetten en apportant les modifications demandées. Le percement de nouveaux axes est abandonné, la priorité est données aux piétons dans le centre-ville ancien.

une fenêtre sur la ville L'approbation définitive du PSMV de Chinon intervient le 1er février 2002

## LEGENDE du PSMV approuvé en 2002



PERIMETRE DU SECTEUR SAUVEGARDE délimité par arrêté ministériel en date du 7.03.1968 PERIMETRE DU SECTEUR USS-A PERIMETRE DU PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES de Chinon, approuvé le 12.8.1991



IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE OU ELEMENT PROTEGE par la législation sur les monuments historiques conformément à la Loi du 31.12.1913



IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE OU ELEMENT A CONSERVER dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits conformément à l'art L 313-1 du Code de l'urbanisme



IMMEUBLE NON PROTEGE pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé conformément à l'art L 313-1 du Code de l'urbanisme et au règlement



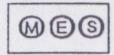
EMPRISE IMPOSEE DE CONSTRUCTION conformément à l'art L 313-1 du Code de l'urbanisme



EMPRISE CONSTRUCTIBLE conformément au règlement. Sa délimitation est sigurée par un trait continu. Le nombre de mètres d'avancée ou de retrait autorisés est siguré sur le plan dans des triangles



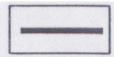
IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DÉMOLITION POURRA ETRE IMPOSÉE à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privés, consormément à l'art L 313-1 du Code de l'urbanisme



MODIFICATION, ECRETEMENT, SURELEVATION pouvant être imposés à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privés, conformément à l'art L 313-1 du Code de l'urbanisme



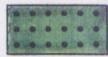
EMPLACEMENT RESERVE conformément à l'art L 123-1-8° du Code de l'urbanisme



SERVITUDE D'ALIGNEMENT conformément à l'art R 123-32-1 du Code l'urbansime



SERVITUDE DE MAINTIEN OU DE CREATION DE TERRASSE conformément au règlement



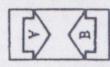
ESPACE PROTEGE par la législation sur les monuments historiques conformément à la Loi du 31.12.1913



ESPACE BOISE CLASSE conformément à l'art L 130-1 du Code de l'urbanisme



espace Libre A conserver ou a creer au sol ou en terrasse conformément à l'art L 313-1 du Code de l'urbanisme et au règlement J, C: jardin, cour soumis à prescription particulière



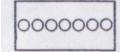
VOIE: Principe d'accès d'une voie traversant de "A" à "B"



ESPACE LIBRE A CONSERVER SOUMIS A PRESCRIPTION PARTICULIERE conformément à l'art L 313-1 du Code de l'urbanisme



PLAN ET COURS D'EAU A CONSERVER conformément à l'art L 313-1 du Code de l'urbanisme



PASSAGE OUVERT AU PUBLIC à restituer ou à créer conformément au règlement

## Chronologie du PSMV de Chinon

#### 1963

Arrêté municipal pour une étude de délimitation en vue de la création du secteur sauvegardé de Chinon

#### 1964

Avis favorable de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés

## 1968 Création du secteur sauvegardé de 22,58 ha

#### 1969 à 1971

Etude / Proposition du premier Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV Bernard Vitry architecte).

Projet basé sur de grandes percées dans les tissus anciens - Projet non appliqué.

#### 1977 à 1981

Etude / Proposition du second PSMV (Pierre Stetten architecte). Des décisions modificatives en retardent l'adoption.



#### Des années 1990 au 1er février 2002

Reprise / Modifications du second PSMV (Alexandre Melissinos architecte). Projet basé sur la piétonisation, les raccords entre ville haute et ville basse, une réglementation pointue.

## **2002 Approbation du PSMV (A. MELISSINOS architecte)**

## 2005 Extension du secteur sauvegardé

Extension du secteur sauvegardé après validation par la CNSS - intégration de la motte féodale et du Château, de la première extension de la ville vers l'est, des rives de la Vienne, des hauteurs du coteau des faubourgs Saint-Jacques et Vieux Marché.

#### **11 novembre 2007**

Modification de l'étude de la révision du PSMV du secteur sauvegardé étendu (Une fenêtre sur la ville - Véronique MONSENEGO architecte urbaniste).



# 3. Les réalisations

# Le bilan des opérations engagées depuis 2002

Un grand nombre d'immeubles restaurés dans le cadre du dispositif Malraux

4 OPAH à caractère social - 1 PRI en cours sur les Hospices St-Michel

## Opération îlot de l'Ours

Percement d'une rue de desserte - Intégration au bâti ancien (implantation, volumes, matériaux) d'immeubles neufs à caractère social.

#### Réhabilitation de l'îlot Saint-Etienne

Restauration des façades noircies - Destruction de certains bâtiments trop vétustes pour être sauvés - Réhabilitation d'un immeuble insalubre - Création de 10 logements sociaux



#### Rue de Diderot



Place de la Mairie



## Traitement des espaces publics

Aménagement piétonnier ou semi-piétonnier des rues du centre ville - enfouissement des réseaux aériens.

Restructuration de la place de l'Hôtel de Ville et de ses abords.

Objectif réduire les conflits d'usage. Harmonisation des matériaux de surface, du mobilier urbain, élargissement des trottoirs pour les piétons et les commerces, accessibilité aux personnes handicapées.

## Place, rue Beaurepaire

Démolition de l'îlot et aménagement d'une place publique en créant quelques places de parking.

### Opération Saint-Mexme

Opération de type Malraux pour la création de logements dans l'ensemble conventuel.

#### Projet



Le projet consiste à conserver le parking public, reconstruire au-dessus un deuxième parking privé affectés aux logements neufs pourvus du confort moderne (ascenseurs).

D'ores et déjà, l'ascenseur reliant la ville haute à la ville basse est réalisé ainsi que l'aménagement de l'espace public à ses abords.





Réalisation

# 4. La necessité de réviser le PSMV

# 2007 La necessité de réviser et d'étendre le PSMV pour poursuivre les actions mises en place par la politique urbaine

#### **EXTENSION**

Dans un souci de prise en compte de la constitution urbaine et de son fonctionnement, le périmètre initial (1968) a été étendu en 2005 :

- au Château
- à la première extension de la ville vers l'est
- aux rives de la Vienne
- au coteau St-Martin
- aux faubourgs Saint-Jacques et Vieux Marché



#### LES OBJECTIFS DE LA REVISION

- La reconquête des berges et l'ouverture sur la vienne site classé au patrimoine mondial de l'humanité.
- Poursuivre l'aménagement de l'espace public en favorisant la mixité fonctionnelle (piéton, stationnement, circulation douce).
- Adapter le règlement du PSMV pour faciliter sa lecture, son interprétation, intégrer les évolutions des techniques y compris celles concernant la prise en compte environnementale.
- Réévaluer le règlement du PSMV au regard des problématiques rencontrées et des effets non attendus de ce règlement.
- Adapter le règlement aux secteurs d'extension et en particulier au Faubourg Saint-Jacques.
- Adapter le PSMV sur certains points particuliers sans remise en cause du parti initial: tracés ponctuels d'alignement, occupation des sols.



# 5. Les propositions d'aménagements

# La trame urbaine caractéristique de Chinon

Le paysage urbain de la ville de Chinon est caractérisé par la ville fortifiée entre coteau et rivière, par les traces de l'évolution urbaine et la persistance de la trame médiévale à travers

les époques.

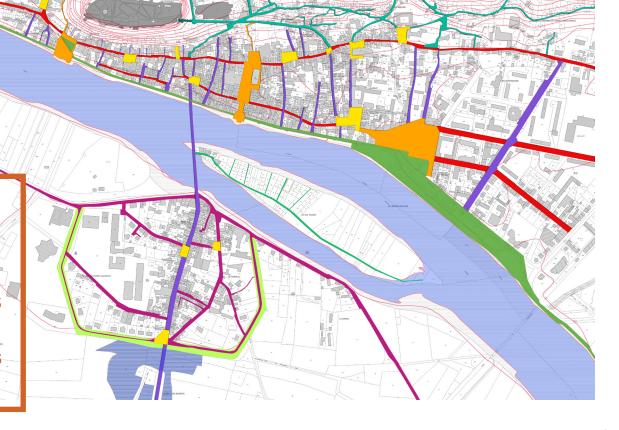
-Centre ville dense et minéral

-Organisation spatiale caractéristique autour des placettes

-Trame de rue et de ruelles extrêmenent hiérarchisée

La mise en évidence de cette structure spécifique est confortée dans le projet urbain:

- Prescriptions sur les espaces publics
- Orientations d'aménagement détaillées pour les espaces publics structurants
- Orientations d am nagement par type pour les autres



## **Espaces libres et plantations**

Des jardins et une végétation caractéristique selon les secteurs:

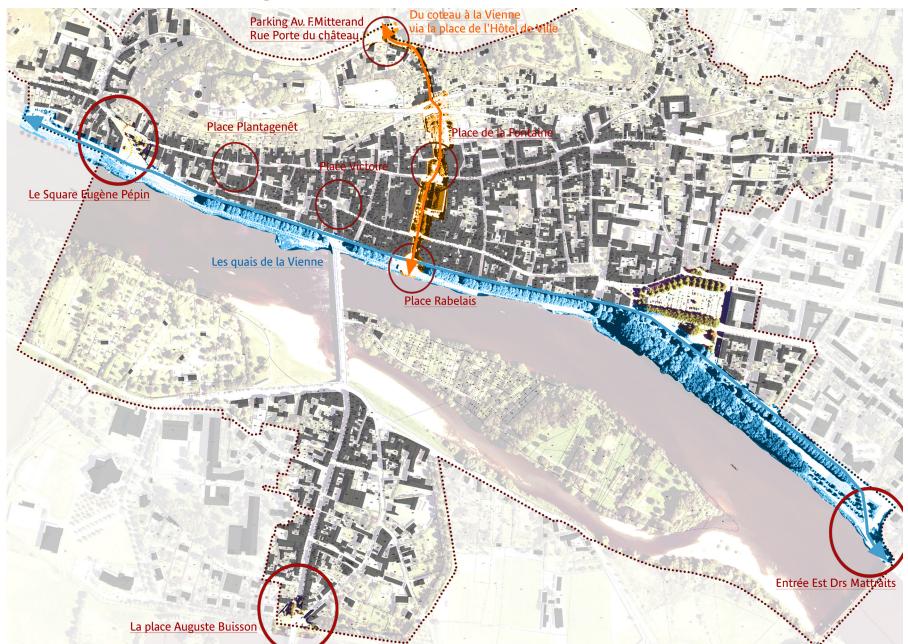
- murs de soutènement et végétation de type méditérranéen sur le coteau
- un centre ville minéral ponctué de quelques jardins et cours, de plantes en pieds de mur dans les rues et d'arbres sur les places
  - sur l'île de Tours : une végétation entre nature sauvage et nature cultivée
- le Faubourg Saint-Jacques : un centre dense et minéral entouré d'espaces libres végétalisés

# La confortation de ces spécificités se traduit dans le projet urbain par:

- La légende du PSMV est détaillée pour les plantations et les espaces libres :
- pour les espaces libres privés, à conserver, à modifier ou à créer, selon deux possibilités : à dominante minérale ou à dominante végétale.
- Des prescriptions pour les végétaux des espaces publics
- Des prescriptions spécifiques aux sous-secteurs : lle de Tours et Faubourg St-Jacques

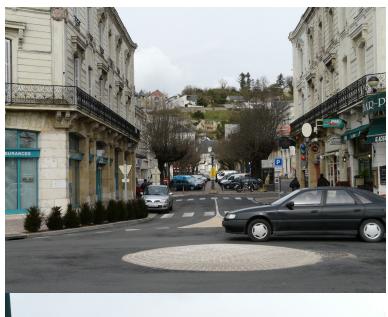


# Orientations d'aménagement



## De la place Rabelais à la place de la Fontaine, une ouverture sur la Vienne

#### Etat des lieux :



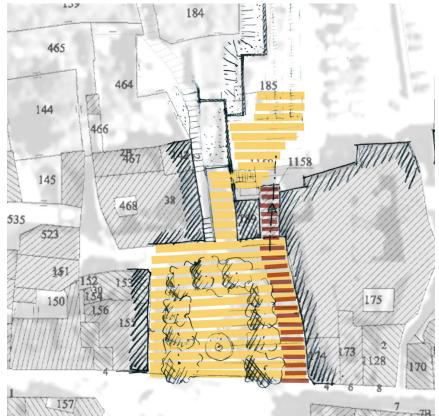


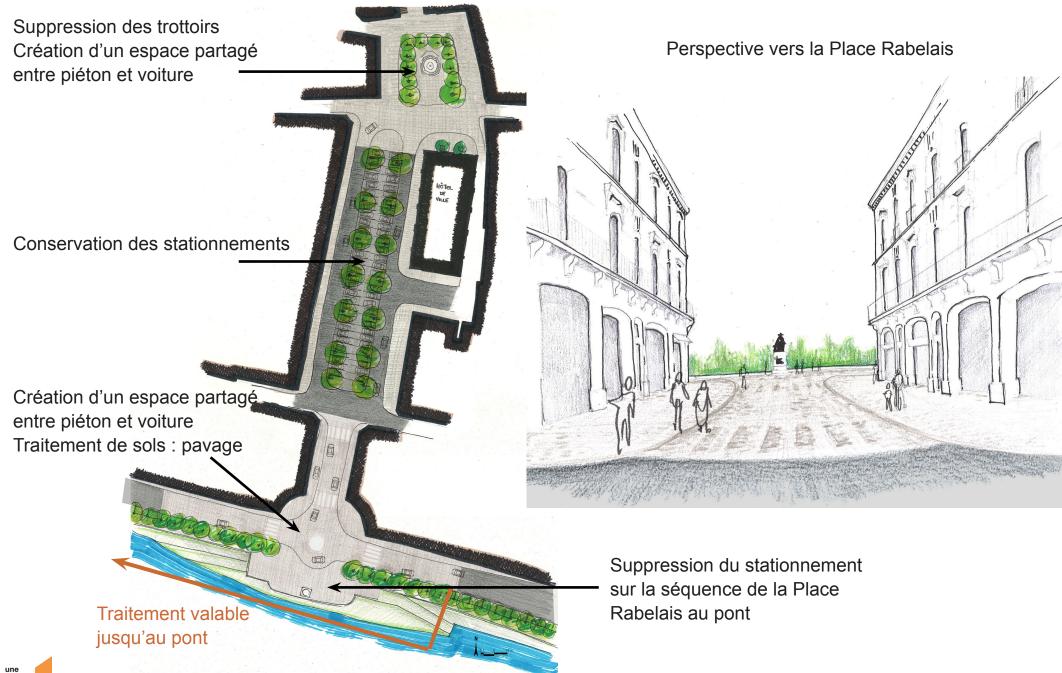
## Proposition:

Place de la Fontaine:

Le passage sous porche devient semi-piétonnier L'espace piéton est étendu à la totalité de la surface de la place

L'espace est partagé et réservé au riverains en ce qui concerne les véhicules





## **Place Victoire**

Etat des lieux :







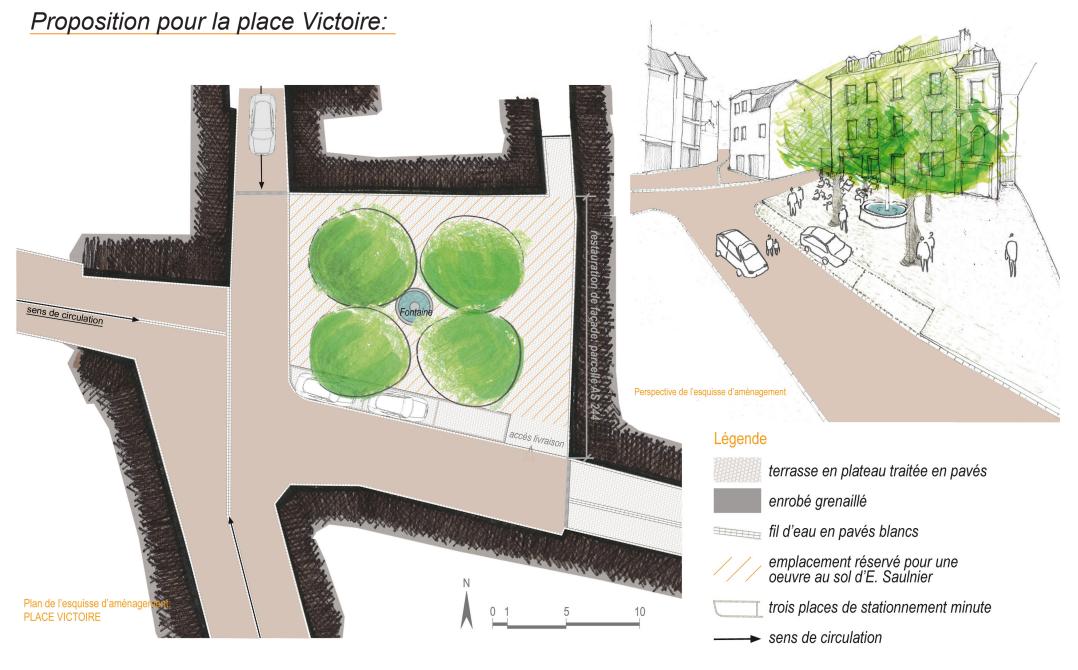
Enrobé

Enrobé

Pavés

Stationnements

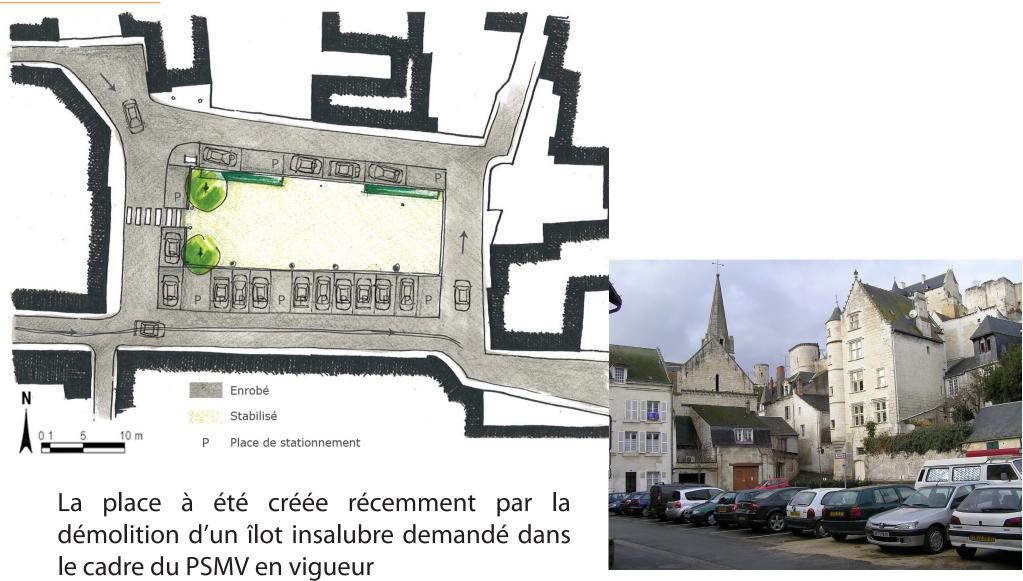
Sens de circulation





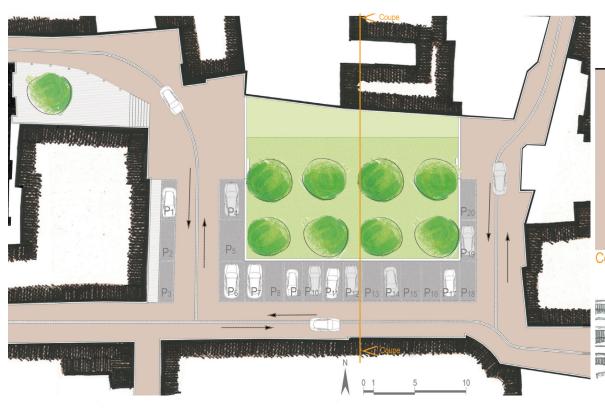
### Place Plantagenêt, un espace en devenir

#### Etat des lieux :





### Proposition pour la Place Plantagenêt :





#### Légende

terrasse en plateau traitée en pavés



enrobé grenaillé



fil d'eau en pavés blancs



emplacement réservé pour une oeuvre au sol d'E. Saulnier



trois places de stationnement minute



▶ sens de circulation



# Les îlots à enjeux

### L'îlot du jeu de Paume

#### Objectifs:

- -MaintenirunfrontbâtidiscontinurueBretonneau
- -Permettre la mutation
- -Supprimer les nouvelles constructions qui dégradent la valeur patrimoniale des édifices





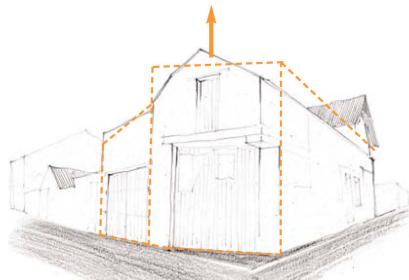
PSMV proposé

PSMV 2002

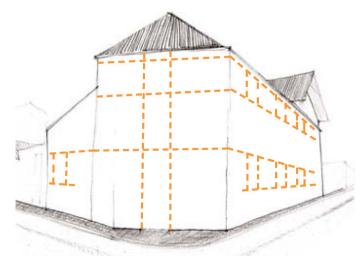


#### Proposition îlot du jeu de Paume:

#### Du 18 au 20 rue du Jeu de Paume

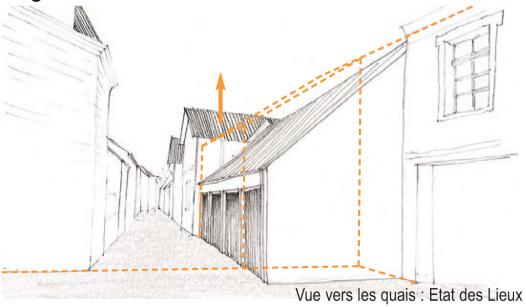


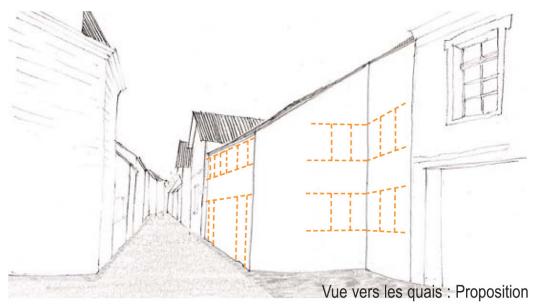
Vue d'angle rues Bretonneau et du Jeu de Paume : Etat des Lieux



Vue d'angle rues Bretonneau et du Jeu de Paume : Proposition

#### Angle des rues Bretonneau et du Jeu de Paume



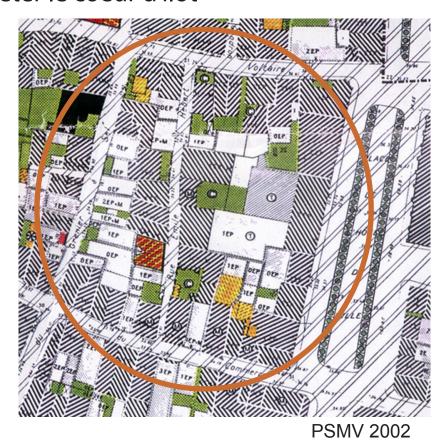


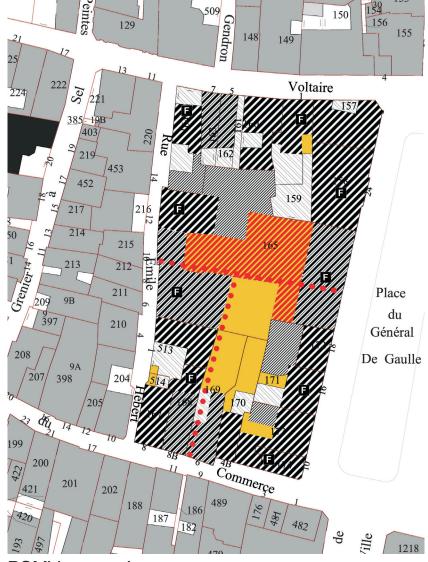


#### L'îlot de l'Hôtel de ville

#### Ojectifs:

- Rendre accessible l'îlot presentant un très fort niveaux de dangerosité
- Créer un passage transversal pour améliorer les dessertes
- Cureter le coeur d'îlot

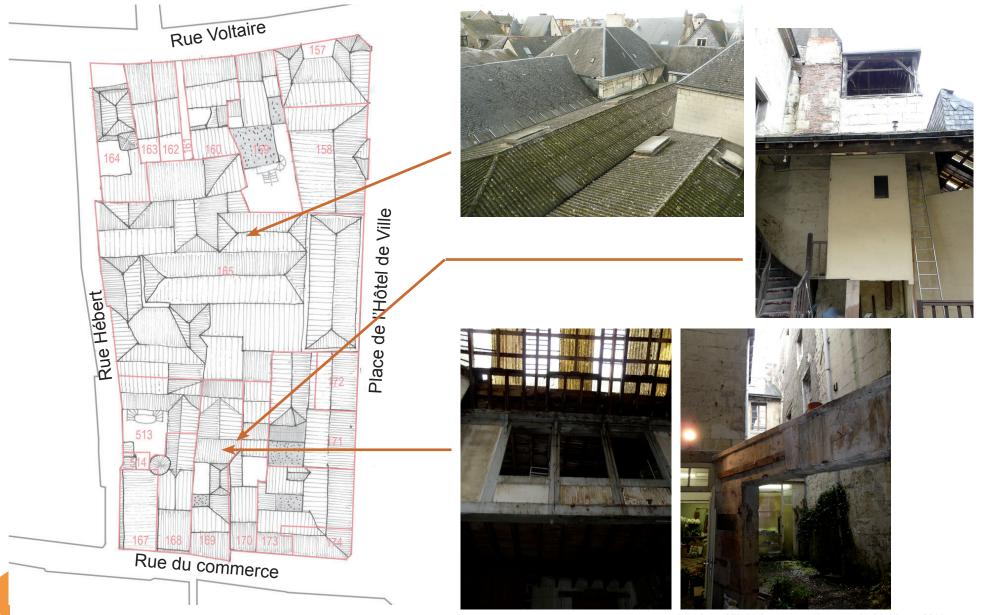




#### Etat des lieux îlot de l'hôtel de Ville :

fenêtre

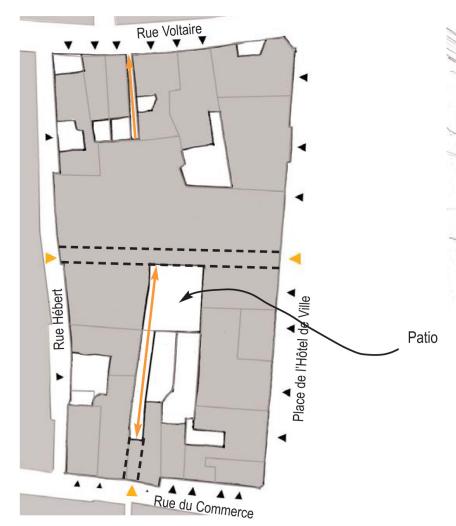
## Un îlot entièrement bâti et dont les constructions sont dégradées



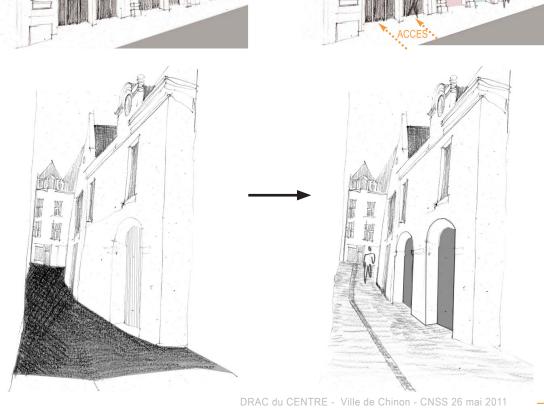
#### Proposition îlot de l'hôtel de Ville :

Etat des Lieux Proposition

Propositions:
- Modification
de l'imposte



Création d'un passage couvert transversal reliant la place de l'Hôtel de Ville et la rue Hébert et d'un accès à la rue du Commerce par un passage sous porche. Aménagement d'un patio en coeur d'îlot.

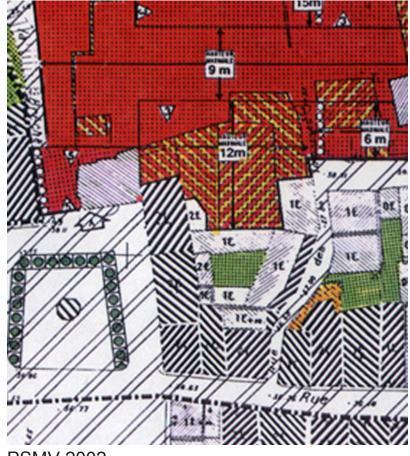


Portes coulissantes

#### L'îlot de la Brèche

#### Etat des lieux :

Un projet en attente de réalisation en vis à vis des constructions qui ne constituent pas une façade urbaine









#### Proposition îlot de la Brèche:

Redéfinir une emprise constructible au «solde positif» pour favoriser la mutation et permettre la création d'une nouvelle façade urbaine.



#### L'îlot du Fort Saint-Georges

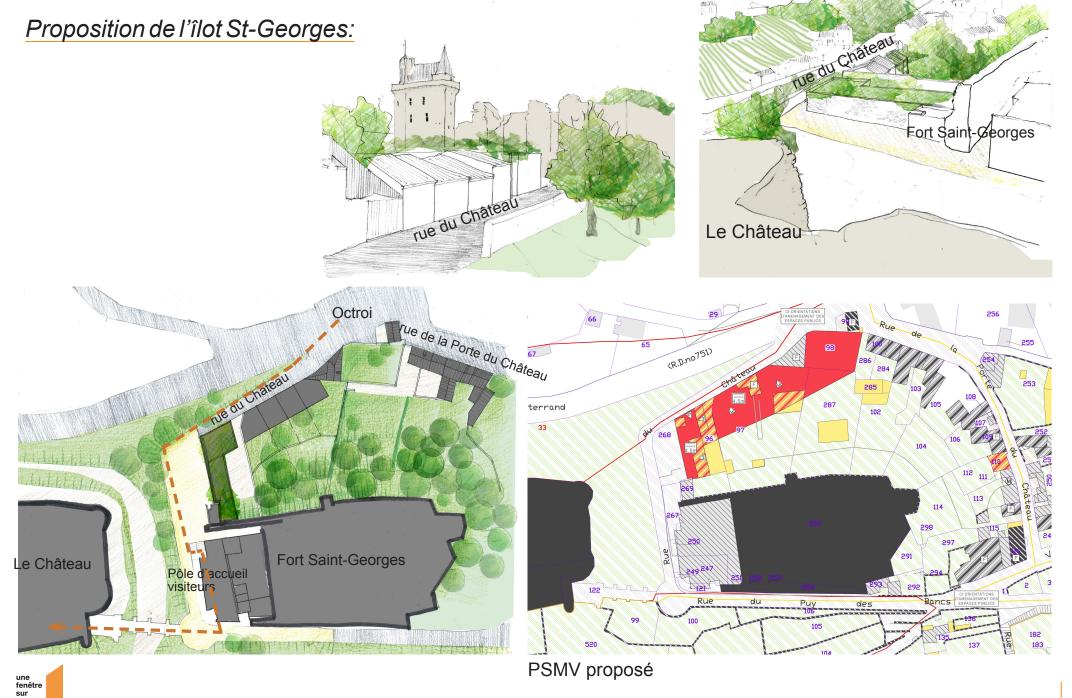
#### Etat des lieux :

Le glacis naturel du Fort Saint-Georges est encombré de construction parasites.

La qualité des constructions dévalorise fortement les travaux de restauration du moment.





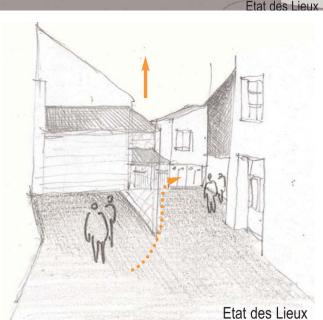


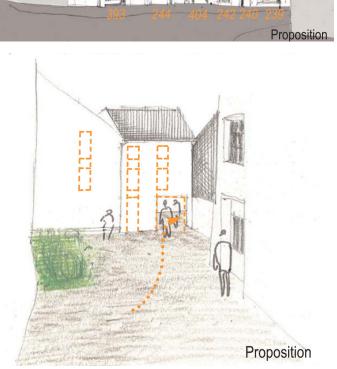
#### L'îlot du Cheval Blanc

### Proposition:









## Objectifs:

- Aération du coeur d'îlot
- Mise en valeur du passage piéton
- Homogénéisation du front bâti sur rue



# 6. Les immeubles

Chinon, ville du XVe remaniée par stratifications offre un large exposé des styles et formes d'architectures.

La connaissance nourrit la classification et les prescriptions règlementaires.

L'analyse est fondé sur l'étude du fichier immeuble.

## Le fichier immeuble

- 550 fiches produites dont 30 fiches développées sur 3 feuillets.
- <u>420 visites intérieures</u> ont pu être réalisées soient environ 76% des immeubles faisant l'objet d'une fiche.





#### La fiche immeuble:

- Présente l'édifice
- Rappelle les dispositions réglementaires et la prise en compte du développement durable
- Décrit précisement les façades et les intérieurs
- Ennonce les prescritions majeures qui s'appliquent à l'édifice décrit

La totalité des Fiches Immeubles a fait l'objet d'un travail conjoint avec le STAP et mise en oeuvre par Attrapa / Une fenêtre sur la ville.

#### CHINON - Secteur sauvegardé



IDENTIFICATION

Référence cadastrale AS 322

Adresse postale

Marceau, rue, 30

Ilot

du Jeu de Paume

Bâtiment en objet

Bâtiment d'angle

27/04/2009

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

Nombre de niveaux R+2+Comble
Typologie Maison médiévale

Commentaires Maison médiévale\* en pan de bois et maçonnerie XVème

généraux entièrement restaurée

Escalier en vis\* XVème, charpente\* XV / XVIème, cheminées\*

FICHE AS 322

XVIII<sup>ème</sup>

Façades et toitures, ISMH 1963

Datation par estimation

urbaines

Caractéristiques Bâtiment d'angle

SOURCES DOCUMENTAIRES
Fiche de la base Mérimée : iA00011587

Fiche de l'OPAH :

Cadastre napoléonien : Figure partiellement sur cadastre napoléonien

Autres sources :

**DISPOSITIONS PSMV** 

Voir protection des immeubles dans le document graphique du PSMV

DISPOSITIONS 'DÉVELOPPEMENT DURABLE' en fonction des dispositions PSMV

Isolation thermique, vitrage isolant, ventilation Panneaux solaires, panneaux photovoltaïques Perméabilité du sol, récupération des eaux pluviales

**ETAT SANITAIRE GENERAL** 

Satisfaisant

#### RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE RESTAURATION ET PROTECTION (VOIR DÉTAIL AU VERSO)

Façades sur ru

Pan de bois à traiter suivant prescriptions spécifiques du règlement (traitement de la baie, coloris)

Garde-corps à revoir

Traitement du rch: couleur des menuiseries plus adaptée, proportion des baies et menuiseries

Ensemble des menuiseries des baies à reprendre

Intérieurs: escalier en vis à restaurer

Prescriptions générales relatives aux enduits, menuiseries, couleurs, accessoires, descentes, ... se référer au règlement, sauf mention particulière figurant sur la fiche







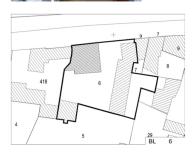


#### CHINON - Secteur sauvegardé

DOUTE







IDENTIFICATION

Référence cadastrale BL 06

Adresse postale Danton, quai, 11

Ilot de Saint-Jacques

Bâtiment en objet Bâtiment principal sur rue

Visite 15/07/2009

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

Nombre de niveaux R+1+Comble
Typologie Maison Bourgeoise

Commentaires Maison Bourgeoise 1900 de style éclectique, façade

FICHE | BL 06

.01

généraux symétrique

Datation par estimation

Caractéristiques En front de quai

urbaines Sur parcelle comprenant d'autres bâtiments (voir fiches BL

06.02 et BL 06.03)

SOURCES DOCUMENTAIRES

Fiche de la base Mérimée :

Fiche de l'OPAH:

Cadastre napoléonien : Ne figure pas sur cadastre napoléonien

Autres sources :

DISPOSITIONS PSMV

Voir protection des immeubles dans le document graphique du PSMV

DISPOSITIONS 'DÉVELOPPEMENT DURABLE' en fonction des dispositions PSMV

Isolation thermique, vitrage isolant, ventilation Panneaux solaires, panneaux photovoltaïques Perméabilité du sol, récupération des eaux pluviales

ETAT SANITAIRE GENERAL

Correct

RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE RESTAURATION ET PROTECTION (VOIR DÉTAIL AU VERSO)

Façade sur rue: parement et modénature à restaurer ponctuellement, menuiseries et volets à repeindre

Façade arrière: idem, escalier et balcon à conserver et restaurer, les 2 lucarnes aux extrémités seront traitées dans une teinte gris foncé proche de la teinte de la couverture.

Façade est: la cheminée manquante à droite devra être restituée à l'identique

Clôture à conserver et restaurer

Jardin à conserver et restaurer (arbres et bassin existants à conserver, espace sur le quai à traiter de manière minérale)

Dispositions intérieures d'origine à conserver (cloisonnement, boiseries, décors, ...)

Prescriptions générales relatives aux enduits, menuiseries, couleurs, accessoires, descentes, ... se référer au règlement, sauf mention particulière figurant sur la fiche



Les fiches immeubles sont à la fois

pour

services instructeurs, le STAP et la Ville.

prescriptions et un outil à la décision des

motiver

pédagogiques

# L'analyse architecturale (extraits)

#### HOTEL URBAIN

. L'implantation par rapport à la rue : en limite de voirie

. L'implantation par rapport aux limites latérales sur les limites séparatives

. L'orientation du volume bâti

Mur gouttereau sur rue

Mur pignon sur rue

. L'implantation dans la parcelle

Jardin derrière Cour devant

A partir du XVII généralement cour devant

. Les volumes bâtis

Hauteur

Nombre de travées

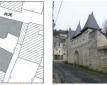
Généralement une travée + la tour

**# # #** 

hotel aristocratique,

maison de chanoine, fonction officielle.

Façade type: corps de façade sur rue monumentalisé et présence d'une tour





#### IMMEUBLE DE RAPPORT

. L'implantation par rapport à la rue : en limite de voirie

. L'implantation par rapport aux limites latéralessur les limites sénaratives

. L'orientation du volume bâti

Mur gouttereau sur rue

Mur pignon sur rue Pignon ou gouttereau sur rue suivant le style

. L'implantation dans la parcelle

Jardin derrière

Cour devant

Les volumes hâtis

R+2 + combles

Nombre de travées 1 à 4 travées suivant la capacité de la parcelle





Façade type: niveaux identiques et répétés













HABITATIONS TROGLODYTIQUES

. L'implantation par rapport à la rue :

. L'implantation par rapport aux limites latéralesnon lieue

. L'orientation du volume bâti

Mur gouttereau sur rue

Mur pignon sur rue

. L'implantation dans la parcelle

Jardin derrière

Cour devant

. Les volumes bâtis

Hauteur

non lieue











#### MAISON ADOSSÉE AU CÔTEAU

L'implantation par rapport à la rue absence de règles exactes car la topographie impose

. L'implantation par rapport aux limites latéralessur les limites séparatives, mais absence de règles exactes car la topographie impose la forme plan

. L'orientation du volume bâti

Mur gouttereau sur rue

Mur pignon sur rue

. L'implantation dans la parcelle

Jardin derrière

Cour devant

Les volumes bâtis

Hauteur généralement RDC + 1 en aval du côteau, RDC e amont du côteau

Nombre de travées





fenêtre

# 7. Le document graphique du PSMV



# 8. Le réglement du PSMV

# Les points essentiels de la révision

Le secteur sauvegardé est divisé en quatre sous secteurs :

- Le centre ville : Adaptations effectuées sur la classification des architectures à conserver, les espaces libres et les nouvelles constructions.

La règlementation des commerces et devantures est développée.

La prise en compte du développement durable est intégrée.

- <u>Le coteau</u>: Adaptations effectuées sur la classification des architectures à conserver, les espaces libres et les nouvelles constructions.
- <u>Le faubourg St-Jacques</u>: Classification des architectures à conserver, des espaces libres et des démolitions des constructions sur le faubourg.
- L'île de Tours: Préservation des espaces végétaux fixée sur cette zone non constructible.



#### - Classification réglementaire adaptée :

Création d'une nouvelle classification : Immeuble, partie d'immeuble ou élément à conserver, dont la démolition est interdite et l'aménagement ou la transformation sont autorisés.

Cette nouvelle classification s'applique particulièrement aux immeubles XIXème et permet la

- Possibilité d'extension ponctuelle, justifiée sur la base d'un projet qualitatif.
- Possibilité de mise en oeuvre de double vitrages sur tous les immeubles sauf les immeubles à conserver dont les modifications sont interdites.
- Règles de transformations adaptées à la qualité de ces édifices.



#### - Poursuite des efforts entrepris sur l'espace public :

Espace publics soumis à prescriptions particulières à dominante minérale : 2 matériaux différents maximum.

La palette des matériaux est composée exclusivement de pavés de pierres naturelles, d'enrobés grenaillés ou tout type de résine ou d'enduit à granulat de couleur claire, de calades et de stabilisés.

#### - Prise en compte du développement durable :

Explications concernant le comportement hygrothermique du bâti ancien et règles adaptées. Prescriptions pour l'intégration des équipements de production énergétique en toiture (étude Jean Baillet, Architecte DPLG).

- <u>Poursuite des efforts engagés pour la mise en valeur des devantures commerciales :</u> Développement et explication des prescriptions.



une fenêtre sur la ville